

Rapport d'activités 2021



Le réseau R.A.J. – continuité dans la réinsertion

Chaussée d'Alseberg, 208 – 1190 Forest

(Adossé à l'Ambulatoire-Forest, n° d'entreprise : 0456 – 686 – 490)

Table des matières

Identification	1
Dénomination et coordonnées	1
Coordonnée de la personne responsable	1
Description de l'équipe en 2021	2
Soutiens supplémentaires	2
Présentation de l'année 2021	2
Naissance et construction du réseau R.A.J.	3
Les premiers pas du R.A.J.	3
Structure et fonctionnement	4
Philosophie et finalités	5
La méthodologie.....	7
L'équipe	9
Supervision d'équipe	10
Projets initiés en 2021	10
1. Etat des lieux des freins à la réinsertion, et pistes de solution	10
2. Outil audio-visuel de sensibilisation : documentaire vidéo	13
Un parcours de détenu en Belgique	14
Accès à la formation des adultes.....	15
3. Pôle rédaction	15
4. Le Delta : lieu de liens et d'accueil sans condition	16
5. Groupe de parole en détention.....	17
6. Le guide des démarches socio-administratives.....	17
7. Développement d'une communauté thérapeutique en détention	18
8. Soutien aux familles	20
Communication	20
Présentation du réseau R.A.J. vers l'extérieur	21
Collaborations et partenaires privilégiés	28
Les partenaires privilégiés	29
Perspectives 2022	30

Réseau R.A.J.

Relation Addiction et Justiciables – Continuité dans la réinsertion

Identification

Dénomination et coordonnées

Réseau « Relation Addiction et Justiciables – Continuité dans la réinsertion »

Adresse postale : chaussée d'Alsemberg, 208 – 1190 Forest

Téléphone : 02/346.31.51.

Email : info@reseauaj.be

Coordonnée de la personne responsable

Christophe HENRION

direction@reseauaj.be

Description de l'équipe en 2021

Olivia de Callataÿ – chargée de projet – assistante sociale de formation

Simon Postal – chargé de projet – assistant social de formation

Françoise De Vos – chargée de projet – assistante sociale de formation

Christophe Henrion – responsable – assistant social de formation

Alice Borissov – chargée de projet – psychologue et criminologue de formation

Soutiens supplémentaires

Emily van Craenenbroeck – psychologue dans l'équipe psychosociale de L'Ambulatoire-Forest

Agnès Brosset Heckel – secrétaire de L'Ambulatoire-Forest – formation en Droit

Présentation de l'année 2021

L'année 2021 fut la première année (quasi) complète allouée au développement du réseau R.A.J.

Cette année fut passionnante tant les enjeux furent importants. Il a fallu combiner entre la création d'une nouvelle équipe, le développement des méthodes de travail et de la place à occuper dans le champ du social-santé bruxellois, la mise en place de projets spécifiques, le tout ponctué par les modalités sanitaires qui n'ont pas toujours facilité la rencontre avec d'autres acteurs.

L'intention de ce rapport est de présenter les différents éléments marquant de 2021, tout en y indiquant également les enjeux, les difficultés, et les perspectives pour les années à venir.

Naissance et construction du réseau R.A.J.

Les premiers pas du R.A.J.

Le réseau « Relation Addiction et Justiciables – continuité dans la réinsertion » (ci-après R.A.J.) a été lancé en septembre 2020 grâce à un subventionnement en initiative par la Commission communautaire française (COCOF) (cf. <https://www.ambuforest.be/rapports-annuels/> → année 2020 : « rapport d'activités équipe réseau RAJ »), mais ses sources d'inspiration sont bien plus anciennes et prennent essentiellement racine dans l'expertise de terrain menée par l'ASBL L'Ambulatoire-Forest. L'Ambulatoire-Forest est une ASBL fondée en 1995 et subsidiée par la COCOF. Elle propose un accompagnement psychosocial aux personnes justiciables, incarcérées ou non, qui rencontrent des difficultés liées à la consommation d'alcool, de drogues et/ou de médicaments. L'Ambulatoire-Forest s'adresse aux Bruxellois et agit principalement dans les prisons bruxelloises et celle d'Ittre. L'équipe, constituée principalement d'assistants sociaux et de psychologues, mène depuis plusieurs années une réflexion sur les manières d'accompagner leur public au niveau social et thérapeutique, tant durant l'incarcération qu'à la sortie de prison. Cette réflexivité sur le travail mené sur le terrain est apparue comme essentielle au fil des années, car elle a permis d'améliorer les prises en charge psychosociales, et de diminuer les impasses et travers administratifs qui essoufflent à long terme l'accompagnant et l'accompagné. Cela a mené à l'identification d'une multitude de freins ayant pour beaucoup un point commun : le manque de communication entre les différents acteurs (entre social, santé, et **justice**) et les personnes directement concernées.

Pour cette raison, l'équipe de L'Ambulatoire-Forest a développé un projet complémentaire à sa pratique d'accompagnement psychosocial : **le réseau « R.A.J. continuité dans la réinsertion » visant à créer et renforcer les liens entre les services et les secteurs qui gravitent autour des problématiques du public visé.** L'équipe du réseau s'est d'abord attachée à identifier clairement les différents freins à la réinsertion, pour ensuite faire émerger avec les différentes personnes et entités rencontrées des solutions pragmatiques et

réalistes à même de faciliter, à terme, la réinsertion. Il s'agit maintenant de développer et soutenir ces différentes initiatives que nous allons présenter plus loin.

Il existe déjà, dans le secteur de l'aide aux justiciables, des groupements d'associations ou des fédérations. Nous pouvons citer ici la CAAP (Concertation des Associations Actives en Prison) ou encore la FIDEX (La Fédération bruxelloise des Institutions pour Détenus et Ex-détenus). Malgré cela, la concertation reste compliquée, comme le pointe la CAAP : « Les différents réseaux et services intervenant en prison et à la sortie autour de la personne pèchent par un manque de coordination et d'interconnaissance »¹.

Mais le réseau R.A.J. se situe à un autre niveau d'intervention : celui du **terrain** et des mécanismes institutionnels œuvrant à l'accompagnement du public justiciable. L'objectif est de **renforcer la collaboration** entre les services à l'échelle du terrain ce qui rend le réseau R.A.J. tout à fait complémentaire à la CAAP et à la FIDEX qui n'agissent pas au même niveau. En renforçant les collaborations entre services via des projets spécifiques, nommés groupes de travail (GT), le réseau souhaite améliorer la (ré)insertion du public justiciable dans une optique pratique.

Structure et fonctionnement

Le réseau RAJ est potentiellement constitué de toutes les entités qui gravitent de près ou de loin autour de la réinsertion. C'est une **entité fluide**, à laquelle les services et les personnes adhèrent. C'est une proposition de travailler ensemble, soit autour de projets déjà en cours de réalisation soit terrain de nouvelles dynamiques à imaginer. L'équipe du réseau, elle, est l'entité chargée de coordonner et d'organiser ce réseau fluide et mouvant.

¹ CAAP, Sortir de prison...vers une transition réussie ? Des dispositifs existants en matière de (ré)insertion à l'hypothèse des « maisons de transition », 2017, pp. 31-32

Un **Comité d'Accompagnement** participe au processus. Il conseille l'équipe du réseau sur les directions à entrevoir dans les actions du réseau au vu des finalités et des objectifs. Il se compose de représentants de différents secteurs (secteur académique, secteur de l'aide aux justiciables...) et il est ouvert à la participation de nouveaux membres. Les rencontres permettent de croiser les visions et réalités, et sont riches par la confrontation des idées.

Le Comité d'Accompagnement constitue un soutien pour l'équipe du réseau R.A.J. afin d'orienter au mieux la philosophie de travail, mais également de mettre en avant les difficultés auxquelles l'équipe pourrait être confrontée. Ce comité permet de tenir compte de la diversité des points de vue présents en son sein. Ainsi, il a comme fonction de promouvoir le réseau R.A.J. par la communication de ses missions, de soutenir ses ambitions et aspirations, et surtout de le conseiller et de le guider par la richesse des expériences de chacun des membres du Comité.

Philosophie et finalités

La philosophie qui sous-tend le projet est que **chaque individu est essentiel au sein de la société**. Il n'y a personne dont nous ne devons pas absolument nous préoccuper, en tant que société, de son bien-être. Le souhait est de voir dans la société des humains épanouis, satisfaits de leur rôle et de leur place.

Une des aspirations importantes du projet est de **décloisonner les pratiques spécialisées** et **fluidifier les échanges de bonnes pratiques** entre professionnels de manière à contrer le morcellement institutionnel et la logique sectorielle. Orienter et soutenir un décloisonnement permettrait de créer des ponts de collaboration entre les professionnels et « d'augmenter le pouvoir d'action de l'ensemble des intervenants »².

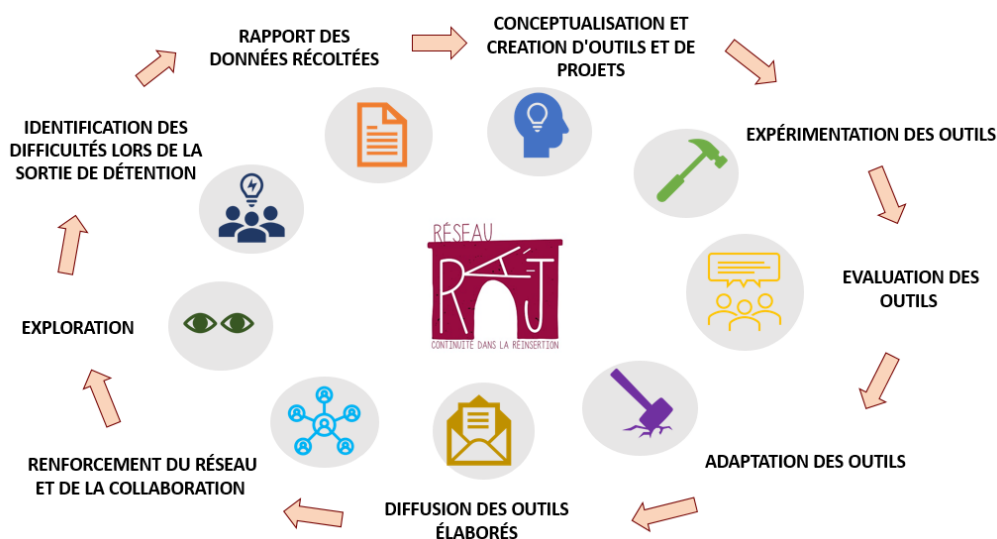
² Quirion B., Hamel S., Gadbois J. et Brunelle N., « La (ré)intégration sociocommunautaire comme réponse au morcellement organisationnel et clinique des personnes judiciarisées », *Criminologie*, Vol. 54, 2021, pp. 13–38.

Par son expérience professionnelle, chaque membre du réseau a pu développer une manière de travailler et une pratique spécifique. Réussir à rendre ces pratiques spécifiques accessibles à tous, faire en sorte de diminuer la segmentation des interventions et permettre une prise en charge mieux adaptée aux spécificités du public justiciable, semble être un moyen efficace d'améliorer la (ré) insertion.

Le réseau R.A.J. veut prendre acte des éléments problématiques dans la (ré)insertion des personnes justiciables et contribuer à les résoudre en mettant en place des outils au service des professionnels, et en renforçant ou créant des projets de terrain. L'équipe espère opposer au morcellement institutionnel une dynamique de **collaboration intersectorielle**, en orientant et soutenant un décroisement qui permettrait de créer des ponts entre les professionnels afin « d'augmenter le pouvoir d'action de l'ensemble des intervenants ». Autrement dit, créer un réseau fluide, dans une **perspective d'intelligence collective**, et non dans une recherche d'appropriation.

Le réseau R.A.J. se donne comme mission de répondre aux problématiques de terrain (meilleure communication entre services, nouvelles collaborations, prise en compte de la parole de chacun, sensibilisation aux effets de l'enfermement, clés de compréhension des injonctions judiciaires...) par la collaboration et le partage, sans cadenasser les relations. Les projets et collaborations peuvent être conjoncturels, au gré des opportunités, ou s'organiser à plus grande échelle et à plus long terme.

La méthodologie



Pour parvenir à mener des actions concrètes et en tenant compte de la réalité de chacun, le choix méthodologique adopté est constitué d'entretiens individuels combinés aux préceptes de l'intelligence collective. La méthodologie de travail de l'équipe du réseau R.A.J. est composée de plusieurs étapes et se veut cyclique et récursive (cf. schéma ci-dessus).

Tout d'abord, il s'agit d'explorer une problématique relative à la (ré)insertion des personnes justiciables. Pour y arriver, nous devons délimiter les secteurs concernés et cibler les personnes et services à interpeller et à rencontrer. La problématique est également approfondie par des lectures de rapports scientifiques et issus du monde associatif.

Afin d'identifier les difficultés associées à l'objet d'étude, l'équipe du réseau R.A.J. part à la rencontre, individuellement, des différents acteurs (services, personnes, institutions) qui interviennent, directement et indirectement, auprès des personnes justiciables afin d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et ainsi comprendre davantage les obstacles expérimentés à la (ré)insertion de ce public. Il semble également essentiel et nécessaire d'aller à la rencontre des personnes justiciables vivant l'incarcération, sortant de prison ou réinsérées dans la société depuis plusieurs années afin d'intégrer leur avis et de tenir compte de leur réalité dans le travail de mise en réseau.

Ces rencontres permettent de comprendre les réalités de chacun et les pratiques professionnelles de terrain. Les entretiens sont menés de façon semi-directive : ils suivent un canevas de questions élaborées en fonction de l'objet d'étude. Ils sont menés par l'équipe du réseau et sont ensuite retranscrits afin de permettre l'analytique et la conservation des informations reçues. Les données sont également obtenues par des moments d'échanges, tels que des groupes de travail, visant à faire émerger l'intelligence et les savoirs collectifs.

Les informations, les vécus et les données récoltées permettent de constituer un rapport de type « état des lieux » à considérer comme le terreau des actions à venir.

Dans un second temps, l'objectif est d'élaborer avec les différents acteurs rencontrés des pistes de solution qui pourraient sensiblement enrayer les difficultés pointées. À cette fin, la création de groupes de travail avec différents acteurs permet de conceptualiser et de créer des outils et projets particuliers. Cette étape de conceptualisation et de création se poursuit aussi par des échanges et partages avec le Comité d'Accompagnement. Les réunions et les supervisions d'équipe sont également des moments de réflexion essentiels afin de recalibrer les interventions et de prendre du recul sur les chemins empruntés. Tous ces regards extérieurs sont une source d'inspiration et de réflexion non négligeables qui permettent à l'équipe du réseau d'avancer tout en respectant les cadres, besoins, et obligations de chacun.

Par la suite, les projets et/ou outils élaborés sont expérimentés. Le concept d'expérimentation porte en lui la notion de prédicat, laissant une marge de manœuvres possible pour d'éventuelles modifications. En expérimentant l'outil ou le projet avec certaines personnes, services, institutions, on perçoit l'effet escompté, et ainsi on observe les réactions qu'il suscite.

Ensuite, l'équipe du réseau R.A.J. s'engage à prévoir un temps d'échanges pour l'évaluation de l'outil et/ou du projet en question. Le réseau se voulant ouvert et à l'écoute, des temps d'échanges sont prévus avec un large éventail d'acteurs. Cette étape est cruciale pour ne pas figer les réflexions et les idées, et laisser la possibilité de moduler au mieux l'outil et/ou le projet avec le retour des membres du réseau R.A.J., ou de toute personne désireuse d'émettre

son opinion sur la question. Les outils et/ou les projets sont ensuite adaptés en fonction des remarques et recommandations.

Enfin, l'équipe du réseau R.A.J. transmet et diffuse les outils élaborés (en les mettant en ligne, en les transmettant par mail, en venant les présenter dans les institutions intéressées...), ou participe à la mise en place des projets avec les principaux intéressés. Cette diffusion est ouverte à toute personne, service et institution intéressés et désireux de l'utiliser. Cette méthodologie a pour but le renforcement d'un réseau de collaboration entre différents partenaires, mais également l'offre de réponses concrètes et pragmatiques aux problématiques de terrain.

L'équipe

L'équipe fut constituée initialement de travailleurs sociaux ayant, ou ayant eu, une expérience professionnelle au sein de l'équipe psychosociale de l'Ambulatoire-Forest. Le temps de travail alloué à chacun allait de quelques heures par semaine, dans une perspective plutôt de soutien à l'élaboration des lignes directrices du réseau, à maximum un mi-temps.

Cette organisation d'équipe fut riche par les échanges et les temps de réflexion autour de la planification du travail, ses méthodologies à développer ainsi que ses moyens de communication (logo, flyers, etc.). Cependant, elle s'est avérée limitative par le fait que le projet n'était en gestation que deux jours et demi par semaine, et que cela mettait à mal la continuité des actions entreprises.

Dès septembre, nous avons eu l'occasion d'augmenter à temps-plein le temps de travail d'une des collègues, ce qui a réellement pu apporter une nouvelle énergie aux différents projets explicités plus bas.

L'équipe a du également s'adapter aux aléas « habituels » d'une vie d'équipe, dans ce sens que plusieurs travailleurs ont été absents pour des périodes relativement longues, non sans

conséquence sur la continuité du projet et sur les tâches administratives et les besoins en recrutement qui en découlent.

Supervision d'équipe

Des séances de supervisions sont programmées à hauteur d'une fois toutes les quatre à six semaines. Elles permettent d'amener un regard externe sur la vie d'équipe et le travail du réseau.

Outre son soutien, le superviseur permet à l'équipe d'amener une analyse critique sur le travail qu'elle réalise. Sa présence empêche le RAJ de dévier – par erreur – des raisons qui l'ont vu naître. De plus, l'ampleur de la tâche étant plus que considérable, il permet au réseau de ne pas se lancer dans une infinité de projets qu'il ne pourrait pas mener de manière qualitative, et de se centrer sur les projets en cours qui requièrent une attention toute particulière à leur lancement. Le superviseur recadre, accompagne et conseille sur les désirs et les objectifs de l'équipe du R.A.J.

Il permet également à l'équipe de se coordonner et de s'organiser dans ses tâches quotidiennes, en suggérant des manières de travailler et d'avancer.

Projets initiés en 2021

1. Etat des lieux des freins à la réinsertion, et pistes de solution

Le réseau R.A.J. « Continuité dans la réinsertion » a pour objectif de faciliter la réinsertion des personnes justiciables sortant de détention en identifiant les différents freins institutionnels qui peuvent se présenter et en proposant des solutions pragmatiques à la résolution des problèmes qui surviennent pendant et après l'incarcération.

Pour y parvenir, le choix méthodologique a été de **disséquer le parcours de réinsertion** de la personne détenue, depuis son incarcération jusqu'à bien après sa sortie de prison, à déterminer à chaque étape **ce qui est frein** et **ce qui est facilitateur** à la réinsertion, et ce par le concept de **croisement des savoirs** de personnes rencontrées individuellement qui sont :

1. Différents acteurs qui interviennent, directement et indirectement, dans le parcours de (ré-)insertion du public justiciable, afin d'échanger sur leurs pratiques professionnelles, leur expertise et comprendre davantage les obstacles qu'ils rencontrent, qu'ils observent, ou qu'ils étudient. La (ré-)insertion du public justiciable implique une multitude de professionnels, de services et de secteurs différents qu'ils soient de la sphère judiciaire, du soin, ou plus largement du social (associatif, administration publique, etc.), mais également du monde académique et scientifique.
2. Des personnes justiciables vivant l'incarcération (primaires ou récidivistes), sortant de détention ou réinsérées dans la société depuis plusieurs années afin d'intégrer leur avis trop souvent invisibilisé, et de tenir compte de leur vécu dans ce travail de recensement.

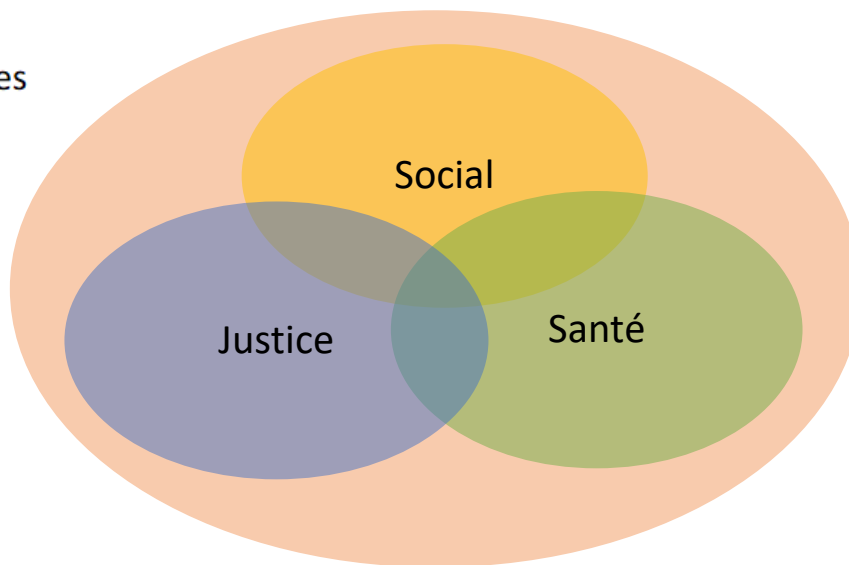
Couplé à des lectures d'ouvrages ou autres rapports sur le sujet, les comptes rendus de ces rencontres (difficultés / solutions) nous ont servi de terreau afin de constituer un état des lieux qui guide les actions actuelles et à venir. La première version réalisée en 2021 est disponible via ce lien <https://www.ambuforest.be/rapports-annuels/> → **année 2021 : Rapport intermédiaire 2021 – réseau R.A.J. Il sera mis à jour au minimum une fois par an et fera état des réalités rapportées par l'ensemble des acteurs rencontrés durant l'année.**

Les freins à la réinsertion rapportés dans le document sont organisés / classés au sein de différents axes :

1. « Politiques » : qui reprend les freins en lien avec les politiques publiques, les paradigmes et modèles de société actuels, etc.
2. « Social » : qui reprend les freins se rapportant par exemple au logement, à l'accès aux formations, à l'emploi, aux fonctionnements des administrations publiques, etc.

3. « Justice » : qui reprend les freins en lien avec les procédures judiciaires et pénales, à l'organisation des établissements pénitentiaires...
4. « Santé » : qui reprend les freins en lien avec l'organisation et la discontinuité des services de soins, etc.

Politiques



L'item « Politiques » englobe les autres catégories car en fonction de leur orientation, elles impacteront positivement ou non la réinsertion d'un public vulnérable tel que celui sorti de détention.

Les intersections comprennent des éléments qui seraient davantage le résultat d'une corrélation entre deux, voire des trois axes, et ne seraient pas spécifiques à l'organisation d'un seul en particulier.

Un axe « individu » est également représenté. Il y reprend ce qui se rapporte à la personne elle-même, sa relation à l'autre / à la société. Comme les autres axes, cette rubrique centralisera les difficultés propres au public ayant vécu l'enfermement, et les solutions envisagées.

À la suite de cet exercice de classification, est repris des « fiches de présentation des projets ». Elles reprennent les projets en cours ou dans lesquels l'équipe du réseau R.A.J. compte s'investir. Elles présentent brièvement l'avancement des différents projets. Ceux-ci seront également présentés dans ce présent rapport.

En bref, ce rapport intermédiaire (dit « état des lieux »), est un compte rendu des entretiens que nous avons eus jusqu'à présent. Sa structure permet, en un rapide coup d'œil, de prendre connaissance des différents freins et recommandations qui ont pu nous être relayés, ou qui sont collectés dans divers rapports et diagnostics, et de préciser les manières dont l'équipe du réseau R.A.J. se propose d'y répondre. Il sera continuellement mis à jour et se veut être un outil pratique pour toute personne qui s'intéresserait à la question de la réinsertion du public sortant de détention. Il servira également de base de travail et de guide pour les projets à mettre en place ou à soutenir.

2. Outil audio-visuel de sensibilisation : documentaire vidéo

En vue de faciliter le retour en société, il nous paraît indispensable d'informer les secteurs et institutions des régimes particuliers et difficultés auquel le public en détention est confronté, et de leurs effets sur la réinsertion. Cette information / sensibilisation, nous la concevons de manière didactique et les médias audio-visuels sont certainement une bonne manière d'y arriver. Dans une suite logique, nous proposerons également aux écoles supérieures et universités (en criminologie, en assistant social, etc.) de sensibiliser les professionnels de demain par l'intermédiaire de ces documentaires vidéo.

Le résultat espéré de ces temps de sensibilisation avec les secteurs « hors champ carcéral » est de penser et expérimenter de nouvelles pratiques et collaborations de travail, afin qu'ils soient plus inclusifs envers le public justiciable.

Au niveau de la conception et production des capsules, nous pouvons compter sur les compétences et la sensibilité d'un réalisateur-monteur du nom de Colin Donner (page Web : [H O M E | Colin Donner DOP](#)). Celui-ci est évidemment soutenu par l'équipe du réseau R.A.J. au niveau du contenu, qui elle-même prend appui sur un groupe de travail rassemblant des personnes expertes sur le sujet et/ou des rencontres ponctuelles avec des personnes pouvant apporter un regard pertinent sur le sujet.

Un parcours de détenu en Belgique

Accès à la bande-annonce : <https://www.youtube.com/watch?v=wR5He7ondAk> (finalisé courant 2022). Durée complète du documentaire +/- 30 minutes. N'hésitez pas à nous contacter si vous voulez un accès sécurisé au documentaire en entier. En respect aux volontés des témoins, ceux-ci ont demandé que l'on ne diffuse pas le documentaire sur des réseaux sociaux, ou au grand public sans que le visionnage soit encadré.

Réalisateur : Colin Donner / Musique originale : Clement Willandsen

Information complémentaire reprise sur YouTube :

« La prison, un mot connu de tous, lourd de sens, attisant régulièrement de la curiosité, et au cœur d'enjeux de société. Bien que faisant partie intégrante de celle-ci depuis plusieurs siècles, elle reste pour la plupart d'entre nous mystérieuse. Un voile opaque protège ses murs, et les personnes qui s'y trouvent. Quel impact peut-elle avoir sur les détenus ? La quitte-t-on vraiment une fois sorti de ses murs ? Comment se (ré)insérer après la case « prison » ?

Pour tenter d'y répondre, nous avons franchi le seuil d'une détention en allant à la rencontre de personnes qui la vivent au quotidien. Ils nous ont livré leur témoignage sans filtre, fait part de leurs difficultés, et d'une partie de leur histoire et de leurs souffrances, et ce afin de reconstituer un parcours de détenu en Belgique ».

Cette première capsule vidéo, dite « introductive », retrace le parcours judiciaire en détention, autrement dit les « passages obligés » d'une incarcération (le bain entrant, les transferts, les demandes de permissions de sortie, de congés pénitentiaires, les passages devant le tribunal de l'application des peines, etc.) et les effets psychiques de l'enfermement sur le détenu (infantilisation, violences institutionnelles, perte d'estime de soi, perte de liens, etc.). Mettre des mots et des images sur le parcours par lequel certains passent pendant plusieurs années est un travail délicat mais essentiel si l'on veut faire prendre conscience des réalités du monde carcéral au public professionnel non averti. Elle est « introductive » dans le sens qu'elle sera systématiquement accompagnée par une autre capsule plus spécialisée dans

tel ou tel sujet (tels que l'accès à la formation, à l'emploi, la continuité des soins, l'accès aux droits sociaux, etc.).

Accès à la formation des adultes

Le projet de cette deuxième capsule vidéo fait suite à la rencontre de plusieurs acteurs spécialisés sur les situations relatives à l'accès à la formation, avec entre autre une conseillère en formation et orientation de la Cité des Métiers de Bruxelles-Formation, la responsable du Service d'Accompagnement Social des Stagiaires (SASS) également de Bruxelles-Formation, le chargé de mission pour la Coordination du Plan Prison bruxellois, une travailleuse de l'ASBL L'Après, et une travailleuse d'une service d'aide aux Justiciables et aux Victimes (SLAJ-V). Un membre de l'équipe R.A.J. s'est engagé à coordonner un groupe de travail autour de l'accessibilité à la formation pour illustrer entre autres les freins pour y parvenir, tant en détention qu'à la sortie. En outre, la déconstruction de stéréotypes et de préjugés fait également partie intégrante de l'objectif poursuivi par cette capsule. Elle sera à l'attention des gestionnaires de formation.

L'initiative de constituer un groupe de travail s'est consolidée fin d'année 2021, et la réalisation de la capsule verra certainement le jour fin 2022.

3. Pôle rédaction

La plupart des travailleurs sociaux sont confrontés dans leurs pratiques professionnelles à la complexité des rouages du système belge. Le caractère militant de certains les amènent à vouloir laisser une trace de ce qu'ils observent, à vouloir interpeller nos pouvoirs politiques au sujet des difficultés rencontrées, à apporter leur pierre à l'édifice afin de viser des améliorations sociétales. Toutefois, la surcharge de travail des intervenants de terrain ne leur permet pas toujours de prendre le temps de faire ce travail, pourtant essentiel.

Afin de favoriser ce volet du travail de terrain, le réseau RAJ propose son soutien et sera à l'initiative de rédaction sur des sujets relatifs au public justiciable.

Dans le cadre de ce projet nous nous sommes entre autres impliqués dans le groupe de rédaction de la Fidex, dans la recherche sur les effets des sorties prolongées en temps de Covid, initié par l'Ambulatoire-Forest et l'Observatoire International des Prisons.

4. Le Delta : lieu de liens et d'accueil sans condition

Le Delta est un lieu propice à la rencontre et au développement des ressources. On y trouve toujours une oreille attentive. Il est animé dans la spontanéité et est co-géré entre usager.ère.s, professionnel.le.s et citoyen.ne.s, où la participation est encouragée à plusieurs niveaux. Le Delta est ouvert à toute personne désireuse de prendre une pause dans un environnement bienveillant, où l'on s'attache à rompre avec les stigmates, l'isolement et la solitude (plus amples informations : [Lieu de liens \(rezone.be\)](http://Lieu de liens (rezone.be))).

Le réseau RAJ est partenaire de Rézone, qui est un réseau de services dans le domaine de la santé mentale actif dans le sud de Bruxelles.

Son objectif est de développer une offre de soins et d'accompagnement en santé mentale cohérente et coordonnée, dans la communauté, en s'appuyant sur les choix des usagers et en visant leur intégration. Rézone est l'antenne sud du réseau « Psy 107 » bruxellois et est soutenue en tant que telle par la Commission Communautaire Commune (COCOM).

C'est dans le cadre de leur groupe de travail n° 3, basé sur l'accueil, qu'est né le projet Delta en 2017. Ouvert depuis août 2021, il s'intègre au sein du projet Calico, un habitat intergénérationnel situé à Forest qui comporte trente-quatre logements répartis entre quatre partenaires : CLTB, ANGELA D, PASS-AGES et le CPAS de Forest. Lancé en novembre 2018 avec l'octroi d'un financement européen au titre du programme Actions Innovatrices Urbaines, le projet Calico est entré en 2021 dans l'année de son emménagement.

Le R.A.J. pense utile de pouvoir soutenir ce projet et de pouvoir en faire sa promotion, tant la question de la qualité du lien – à l'autre, à soi, à la société – est fondamentale lorsqu'une personne réintègre une société à laquelle elle a été exclue pendant une période relativement

longue. Depuis son ouverture en septembre 2021, l'équipe R.A.J. y assure une permanence fixe par semaine (les vendredis de 10 à 13h) et s'assure de communiquer le plus largement possible autour du projet (flyers à disposition des travailleurs du réseau et de L'Ambulatoire-Forest, présentation du lieu aux patients de L'Ambulatoire-Forest, affichage du programme et des événements au sein de l'institution, présentation du projet lors de rencontres avec d'autres services, etc.).

5. Groupe de parole en détention

Les groupes de paroles ont des vertus qu'il ne faut plus démontrer : reconnaissance entre pairs, libération de la parole, renforcement des liens, diminution des tensions, autant d'effets qui sont à même d'améliorer le bien-être de l'individu et donc faciliter les possibilités de réinsertion.

Le R.A.J. a comme intention de réunir dès le début d'année 2022 différents services d'aide aux justiciables spécialisés ou non (CAPITI, I.Care, L'Ambulatoire-Forest, Un Pass dans l'Impasse, etc.) afin de mener une réflexion commune sur les groupes de parole en détention. Les objectifs seraient de pouvoir partager les différentes expériences, de s'accorder pour conjuguer les spécificités, afin d'initier ensemble un groupe de parole intramuros et le co-animer en détention. Le but de ce nouveau groupe serait de compléter l'offre existante, voire d'inviter de nouveaux services à des échanges.

6. Le guide des démarches socio-administratives

Le projet visant à créer de fiches techniques pour chaque démarche socio-administrative centralisé dans un guide fait suite à bon nombre de retours de personnes rencontrées déplorant les difficultés du système social belge actuel, dont les aspects bureaucratiques et informatisés créent *de facto* de la distance avec le public le plus précarisé (disparité des procédures d'une commune à l'autre, numérisation à outrance, fermeture des permanences sociales dans certaines administrations, ...).

Cette disparité des pratiques met aussi à mal les travailleurs sociaux, contraints de devoir s'adapter et de passer du temps dans la compréhension des modes de fonctionnement des différents services et administrations. De là est apparu l'intérêt de créer des fiches techniques reprenant un déroulé-type des différentes démarches à effectuer dans la remise en ordre administrative et sociale d'une personne qui sort de plusieurs années de prison.

La confection du guide sera réalisée en co-construction via un groupe de travail avec essentiellement les travailleurs sociaux des services d'aide aux justiciables. Cela permettra également des échanges de bonnes pratiques.

Ce guide permettra une plus grande compréhension du parcours de remise en ordre administrative ainsi qu'une meilleure appropriation par l'individu des démarches à entreprendre. La forme qu'il prendrait peut être variable : en version papier tout comme en version numérique, via une application mobile par exemple. Il rassemblerait toute l'expertise des travailleurs des divers horizons.

Attention, ce travail peut être conséquent en fonction des limites que l'on se donne. Il demanderait peut-être une augmentation du cadre de l'équipe, et donc une recherche de subsides supplémentaires pour être mené à bien.

7. Développement d'une communauté thérapeutique en détention

Les cures de désintoxication et sevrage constituent seulement une première étape du traitement des assuétudes. Elles s'avèrent insuffisantes lorsque la personne n'a pas l'occasion de travailler psychologiquement les facteurs qui l'ont amenée à consommer. Pour beaucoup de personnes souffrant d'assuétudes, ce travail personnel ne peut se réaliser sans un cadre de vie sécurisant, « contenant », qui les « protège » pendant quelques temps du risque de consommer à nouveau, en leur donnant l'opportunité de travailler notamment leurs pulsions, leur image et confiance personnelles, leur gestion des conflits relationnels, ...

En parallèle, la justice exige assez fréquemment une prise en charge des problèmes d'assuétudes parmi les conditions nécessaires à l'octroi d'un bracelet électronique ou d'une libération conditionnelle. Pourtant, on constate de la part des institutions médicales, hospitalières et dans les communautés thérapeutiques une frilosité accrue, voire un rejet formel d'accueillir des personnes qui ont des problèmes d'addiction ayant un parcours carcéral. Ces personnes se retrouvent ainsi dépourvues des moyens réalistes pour se soigner, pour construire un véritable projet de réinsertion et pour répondre aux exigences du système judiciaire.

Dès lors, il paraît important de coordonner une réflexion approfondie sur les possibilités de mise en place d'espaces thérapeutiques au sein des établissements pénitentiaires car, si la période d'incarcération doit préparer les bases d'une réinsertion sociale, pour quelles raisons ne pourrait-on pas mettre à profit le temps de détention dans la concrétisation d'une prise en charge adéquate des addictions ? D'autant plus qu'à l'extérieur, il existe peu de possibilités de prises en charge pour les personnes ayant des problèmes d'addiction. Effectivement, bon nombre d'institutions refusent catégoriquement de travailler avec des personnes souffrant d'assuétude dès leur sortie de prison, rendant la prise en charge de cette problématique compliquée. De ce fait, les personnes sortant de prison risquent de rechuter – ce qui complique davantage la réinsertion.

À travers ce projet, l'idée est de constituer un groupe de travail autour de ce sujet, qui débutera en 2022 par une analyse des expériences existant en Belgique, comme la section sans drogue établie au sein du complexe pénitentiaire de Bruges (bien que cela ne soit pas assimilable à une communauté thérapeutique), et existant à l'étranger : Pays-Bas, Suisse, Espagne, etc. Plusieurs services ont porté attention à ce projet, entre autres le Centre d'Accueil et de Traitement du Solbosch (C.A.T.S.), L'Ambulatoire-Forest, et CAPITI.

8. Soutien aux familles

Au cours des rencontres menées par l'équipe du réseau, la notion de poids que représente l'incarcération d'un proche pour sa famille est ressorti à plusieurs reprises. Pour un proche, la famille doit en même temps être garante du bon déroulement des différentes modalités de peine, assumer une charge financière supplémentaire, soutenir administrativement, moralement, au niveau de la santé, etc. Mais quels sont les espaces qui leur sont dédiés, où peuvent-elles parler de leur situation ou même parfois simplement s'informer sur une situation ou autre ?

De ce fait, les familles « débordent » parfois dans les services qui aident la personne justiciable, rendant le travail de ces premiers plus compliqués.

L'idée de ce groupe de parole serait de répondre à deux difficultés : le manque d'accès à l'information d'une part et la prise en considération des familles d'autre part. Permettant l'échange d'information et partage d'expérience, ce groupe voudrait être un réel soutien pour les familles que la détention abîme bien souvent.

Aucune perspective de travail n'a encore été élaborée dans ce cadre-ci à la fin de l'année 2021.

Communication

Cette année nous avons développé en priorité notre logo ainsi qu'un flyer reprenant en quelques lignes les objectifs majoritaires dans lesquels nous nous inscrivons :



Nous avons notre propre ligne de téléphone directe, ainsi que notre propre nom de domaine mail « @reseauaj.be ».

Il est toutefois certain qu'il y a encore énormément à faire du point de vue communicationnel : développement d'une affiche, création d'un site internet, être présent sur les différents réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, etc.).

Présentation du réseau R.A.J. vers l'extérieur

De par son appellation même, le réseau R.A.J. doit nouer de nouveaux contacts avec les services touchant l'aide au justiciable, et entretenir les liens avec ceux qu'il connaît déjà. Au-delà des projets qu'il met sur pieds, l'essence même du R.A.J. est de faciliter l'information entre les différentes entités institutionnelles qui gravitent autour du justiciable. C'est pourquoi il est tenu de s'informer du mieux qu'il le peut, afin de pouvoir retransmettre les savoirs et pratiques qu'il aura pu constater et découvrir.

L'interdisciplinarité et la fluidité étant, selon le R.A.J., l'un des facteurs-clés qui permettra une meilleure compréhension des réalités du public justiciable, il se doit de rencontrer les différents services afin de les connaître et de se faire connaître.

Ainsi, fin 2021, le réseau R.A.J. a notamment saisi l'opportunité de se présenter lors du colloque de l'ULB du 26 novembre : « La peine ne s'arrête pas à la sortie de prison. Journée

d'étude sur les enjeux juridiques et sociologiques de l'après peine privative de liberté ». C'est de par cet intermédiaire que l'équipe du réseau a eu l'opportunité de commencer en 2021 la rédaction à plusieurs mains d'un article scientifique qui sera publié en juillet 2022 dans la revue numérique de droit et de criminologie de l'ULB, du nom de « e-legal » : FOCUS PRATIQUE : Les difficultés de la (ré)insertion : la contribution d'un réseau de professionnels – Témoignage de l'équipe du réseau « Relation Addiction et Justiciables »³

Cet article relate la raison d'être et la construction du réseau R.A.J., ainsi que sa méthode et ses pratiques. Il fait partie des médias mis à disposition par le réseau, à l'intention de toute personne intéressée (ce compris les services spécialisés ou non).

Il met également en évidence une partie des freins relatés dans notre état des lieux en respectant les standards de la littérature scientifique :

« Dans les lignes qui suivent, nous présentons un aperçu de la triangulation des savoirs et du contenu actuel de l'état des lieux. Il n'y a pas de « nouvelles » informations, en ce sens que les freins soulevés sont déjà connus et traités par la littérature scientifique. L'intérêt de cet état des lieux est l'accessibilité directe de l'information et le « compilage » qui permet de dégager des grandes lignes vers lesquelles se tourner dans l'élaboration de projets et initiatives visant à faciliter la (ré)insertion.

Les difficultés et freins à la (ré)insertion commencent, pour la plupart des détenus rencontrés, avant même l'incarcération. Il apparaît que les personnes incarcérées étaient souvent déjà mal insérées dans la société ou insérées d'une façon qui n'est pas reconnue (travail au noir, revenus issus d'activités illicites) et se retrouvent arrachées à ce semblant d'intégration pour se retrouver dans un vase clos, la prison, lieu auquel il faut également s'adapter. Ce pourquoi nous parlons de « (ré)insertion ».

³ Pour retrouver l'article : <https://e-legal.ulb.be/volume-n06/la-peine-ne-s-arrete-pas-a-la-sortie-de-prison/focus-pratique-les-difficultes-de-la-re-insertion-la-contribution-d-un-reseau-de-professionnels-temoignage-de-l-equipe-du-reseau-relation-addiction-et-justiciables>

À noter également que la prison produit un double choc – à l'entrée et à la sortie – car elle isole les personnes de la « réalité extérieure » et le fait de devoir replonger dans cette réalité après parfois plusieurs années est une véritable source d'angoisse et de stress.

La rupture de continuité sur plusieurs points entre la « vie civile » et la vie en détention est un frein à la réinsertion lorsque les personnes sortent de prison. Ainsi, la continuité dans les soins entre l'extérieur et l'intérieur de la prison, tant à l'entrée en détention qu'à la sortie, n'est pas assurée (changements de traitements médicamenteux à l'entrée, voire plusieurs fois dans le courant de l'incarcération). De plus, une importante proportion de détenus présente des troubles psychiatriques⁴. Cependant, en raison du manque de places en psychiatrie, ces détenus restent en régime ordinaire en prison et ne bénéficient pas des soins dont ils auraient besoin. On nous a également signalé la réduction de la reconnaissance de l'irresponsabilité pénale par les juridictions pénales. Par conséquent, des personnes souffrant de troubles mentaux sont condamnées (plutôt qu'internées) et se retrouvent incarcérées en régime ordinaire⁵.

Au niveau des formations et de l'emploi, la personne détenue se trouve souvent face au choix suivant : est-ce que je travaille et bénéficie d'une petite gratification ou est-ce que je me forme afin de pouvoir plus facilement me réinsérer par la suite ? Il y a trop peu de formations qualifiantes en prison et de formations qui permettraient une certaine mise à niveau (écriture,

⁴ Voir notamment Amad A., Fovet T., « Itinéraires de patients souffrant de troubles psychiatriques en prison : passé, présent et devenir après l'incarcération », *La Lettre du psychiatre*, Vol. X, n°6, 2014, pp. 176–177 ; Thomas P., Fovet T., Amad A., « Psychiatrie en milieu pénitentiaire, entre nécessité et ambiguïté », [*Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique*](<https://www.sciencedirect.com/journal/annales-medico-psychologiques-revue-psychiatrique>) « Go to Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique on ScienceDirect », Vol. 73, n°4, 2015, pp. 348–351 ; Bérard J ; Chantraine G., « La carcéralisation du soin psychiatrique », *Vacarme*, Vol. 1, n° 42, 2008, pp. 91–94 ; Protais C., « Les malades mentaux dans les prisons françaises : le rôle de l'expertise psychiatrique », *Mouvements*, Vol. 4, n° 88, 2016, pp. 27–33 ; Kalongi J., « De quelques considérations sur la prise en charge de patients dits psychotiques en annexe psychiatrique », *Cahiers de psychologie clinique*, Vol. 2, n° 47, 2016, pp. 95–110.

⁵ Derouaux, E., Nederlandt, O. et Servais, A., « Les situations complexes dans l'exécution de la mesure d'internement / Complexe situations bij de uitvoering van de interneringsmaatregel », in A. Jonckheere et E. Maes, *Calcul, exécution et cumul des peines en Belgique / Strafberekening, uitvoering en cumul van straffen in België*, Gompel & Svacina, 2022, pp. 164–198.

langue française)⁶. De plus, l'accès au travail en prison est limité et le salaire est minime pour le travail fourni, voire dérisoire, ne permettant pas de faire de quelconques économies pour la sortie et ces expériences professionnelles ne sont que difficilement valorisables une fois sorti⁷.

Par ailleurs, la mission d'accompagnement des détenus est difficilement mise en place. Les services psychosociaux des établissements pénitentiaires n'ont pas assez de temps pour la concrétiser, en raison de la priorité accordée à leurs missions d'évaluation et d'expertise⁸. Dès lors, cette mission est déléguée aux services externes à la prison qui manquent cruellement de moyens financiers par rapport à l'énormité de la tâche qui leur incombe. Cela crée de la confusion dans les rôles de chacun et les principaux intéressés s'y perdent.

En outre, les difficultés d'accès aux personnes détenues complexifient la réalisation de ces missions notamment du fait des grèves du personnel pénitentiaire, des mouvements⁹, des transferts imprévisibles des détenus vers un autre établissement pénitentiaire ou vers le palais de justice pour leur audience.

Le manque de moyens financiers attribués aux services externes, le nombre important de demandes de personnes incarcérées qui souhaitent les rencontrer, les difficultés d'accès aux établissements, sont différents facteurs qui provoquent un engorgement général de ces services.

⁶ Voyez notamment à ce sujet les notices de la section belge de l'Observatoire international des prisons (<https://www.oipbelgique.be/>) et les rapports du Conseil central de surveillance pénitentiaire et des commissions de surveillance des établissements pénitentiaires (<https://ccsp.belgium.be/>)

⁷ Amblard B., Scalia D., Lambert M., « Travail en prison : qu'en pensent les détenus ? », La Revue Nouvelle, 6/2015, pp. 52 – 57 et Dufaux, Fl., « L'emploi des personnes incarcérées en prison : pénurie, flexibilité et précarité. Une normalisation ? », *Déviance et société*, 2010/3, vol. 34, pp. 299–324.

⁸ Voyez le chapitre IV de Mary Ph., *Enjeux contemporains de la prison*, Bruxelles, Université Saint-Louis, 2013. Voyez également à ce sujet, dans ce dossier, la contribution d'Olivia Nederlandt, Audrey Servais et Audrey Teugels et la contribution de l'ASBL Rizome-BXL

⁹ Dans un régime de détention fermé, les détenus doivent être « sortis » de leur cellule par les agents pour être emmenés au préau, à la salle de visites, etc. et ensuite, ils y sont « ramenés » : c'est ce que l'on appelle « les mouvements ». Pendant ces mouvements, les ailes sont fermées, ce qui empêche la circulation des autres détenus et des professionnels des services d'aide qui travaillent en prison.

Après avoir été plongée dans ce microcosme qu'est la prison, il sera d'autant plus difficile à la personne de se réintégrer dans la société qu'elle y aura été peu intégrée : elle devra désapprendre la prison et (ré)apprendre la société. Le fait de se retrouver en prison met à mal le lien social et le rend plus difficile une fois dehors. Il n'est pas toujours aisé de maintenir le lien avec les personnes à l'extérieur (notamment la famille) depuis la prison. Cette dernière abîme des liens qui ont déjà, dans la plupart des cas, été mis à mal par le passé¹⁰. Il apparaît qu'une certaine pression est exercée sur la famille que ce soit lors de l'exécution d'une modalité de la peine ou simplement en termes financiers. La famille d'une personne détenue, outre le choc lié à l'incarcération, doit traverser des moments bien compliqués et qui ne sont que très peu reconnus¹¹.

L'octroi des diverses aides sociales est également très compliqué à comprendre et morcelé entre divers acteurs (la mutuelle et la vierge noire ne sont pas les mêmes structures par exemple), ce qui rend complexes bon nombre de démarches que doivent faire les services et/ou les personnes détenues. Ainsi, pour leur (ré)insertion, les personnes justiciables sont confrontées à de nombreux bricolages institutionnels ou personnels, avec une grande marge de création en fonction des moyens du bord et des connaissances. Une solution devient difficilement transposable. Bien que le monde de l'aide au justiciable soit relativement petit, la connaissance mutuelle des services et la communication entre ceux-ci n'est pas forcément optimale, le réseautage étant souvent lié à une personne précise au sein de l'institution, et non à une collaboration entre institutions.

Toute personne ayant subi une peine privative de liberté porte en elle les marques de son incarcération, tant d'un point de vue psychologique (estime de soi, habitudes,

¹⁰ Voyez Mary Ph., Bartholeyns Fr., Béghin J.;, « La prison en Belgique : de l'institution totale aux droits des détenus ? », *Déviance et Société*, Vol. 30, n° 3, 2006, pp. 389–404.

¹¹ Caroline Touraut a élaboré le concept d'« expérience pénale élargie » pour mettre en lumière les difficultés vécues par les proches de détenus. Voyez notamment Touraut C., « Aux frontières des prisons : les familles de détenus », *Cultures & Conflits*, n° 90, 2013, pp. 77–94. Voir aussi le numéro spécial de *Criminologie*, consacré aux proches des personnes judiciairisées, Vol. 52, n° 1, 2019.

manquements...) que d'un point de vue matériel (notamment par l'effet du casier judiciaire¹²). Les conditions qui sont imposées aux condamnés qui bénéficient d'une sortie anticipée de prison mettent parfois à mal leur plan de reclassement et donc leur (ré)insertion. Au vu des diverses obligations imposées par la justice (formation, travail, démarches diverses), les condamnés disposent de peu de temps que pour pouvoir se rendre auprès des services externes à leurs heures d'ouverture. Certains détenus préfèrent même « taper fond de peine » pour ne pas se voir imposer des conditions qui sont souvent vécues comme trop contraignantes¹³. En prison, il y a une sorte de parcours-type qui est appliqué à tous les détenus sans distinction alors que certains ne savent pas rentrer dans ce carcan. La société prône l'objectif sécuritaire et c'est cet objectif qui prime sur tous les autres. On ne valorise pas la sécurité active (les activités et suivis) qui permet une meilleure réinsertion, davantage que la sécurité passive. Au nom de cet objectif de sécurité, les aspirations des détenus ne sont pas toujours rencontrées rendant parfois la (ré)insertion de ces derniers difficile.

Toutes les personnes rencontrées lors de l'élaboration de notre état des lieux pointent du doigt le problème du logement pour les personnes justiciables¹⁴. Le prix de l'immobilier est bien trop élevé, peu de structures existent ou acceptent de travailler avec les détenus. Il n'y a pas assez de volonté politique pour adresser les problèmes de logement et les initiatives dans le domaine sont trop rares¹⁵. Un énorme poids repose à nouveau sur la famille et les proches pour pallier ce manquement.

La difficulté de la temporalité contient plusieurs éléments : d'une part le temps de la justice qui est relativement long et plutôt imprévisible, et d'autre part le temps carcéral qui est difficile à faire correspondre au temps à l'extérieur (ex : formation et date de sortie). Ces

¹² Voyez De Greef V. et Pieret J., *Le casier judiciaire : approches critiques et perspectives comparées*, Bruxelles, Larcier, coll. Crimen, 2011 et spéc. Velle K. et Leloup G., « Le casier judiciaire belge : source d'informations des autorités publiques et instrument de contrôle social ? », pp. 103–116. Voyez également les contributions de Christine Guillain, et de Vanessa de Greef et Antoine Chomé dans ce dossier.

¹³ Voyez à cet égard la contribution d'Olivia Nederlandt, Audrey Servais et Audrey Teugels dans ce dossier.

¹⁴ Voyez à cet égard la contribution de l'ASBL Rizome-BXL dans ce dossier. Voyez également (portant sur la France) : Delcourt L., « Prison, rue, foyer : une trajectoire à la croisée du pénal et de l'aide sociale », *Sciences & Actions Sociales*, vol. 13, n°1, 2020, pp. 82–107.

¹⁵ Voyez, dans ce dossier, la contribution rendant compte de l'initiative de l'ASBL Rizome-BXL.

temporalités différentes rendent compliqués les échanges entre elles¹⁶, « alors qu'ils sont tout à fait nécessaires pour que la réinsertion puisse se dérouler de la façon la plus efficace possible ».

En termes de représentation, le réseau R.A.J. a également initié son premier événement le 16 décembre 2021 pour présenter ses aspirations, ses projets, sa méthodologie de travail, son équipe, ainsi que le premier essai de sa première capsule vidéo (« Un parcours de détenu en Belgique ») aux divers acteurs gravitant autour du public justiciable et intéressés par le projet. Différents freins à la réinsertion ont également été présentés, ainsi que certains leviers identifiés.

La présentation a eu lieu sur toute l'après-midi et a notamment donné lieu à des temps d'échanges autour de la thématique du parcours du justiciable et de sa réinsertion. Cet événement devait normalement se passer en présentiel. Cependant, il a finalement dû se dérouler sur un mode à distance, étant donné les restrictions sanitaires en vigueur à ce moment-ci de l'année. Il a rassemblé une trentaine de personnes d'horizons divers, représentant une vingtaine de services, notamment la FAMD (Fondation pour l'Assistance Morale aux Détenus), Un Pass' Dans l'Impasse, I.care, la Ligue Bruxelloise en Santé Mentale, le Relais Enfants-Parents, le Service Education pour la Santé, Bruxelles formation, la Fedito, Médiante, des membres du Service Psycho-Social des prisons de Forest et de Saint-Gilles, l'Après, le SLAJ-V (Service Laïc d'Aide au Justiciable – Victime), CAPITI, L'Ambulatoire-Forest, RÉZONE, etc.

Le réseau R.A.J. a terminé en rappelant que l'amélioration du parcours d'un (ex-)détenu passe notamment via le travail en réseau, qui constitue sa raison d'être. Ont ainsi été mis en avant l'échange des idées et des expertises inhérentes et particulières à chaque service, la mise en place de projets innovants et de projets de sensibilisation en co-construction et l'amélioration

¹⁶ Ces décalages temporels concernent aussi les rapports aux proches. Voyez Ricordeau G., « 'Faire son temps' et 'attendre' : temporalités carcérales et temps vécu dedans et dehors », *Criminologie*, Vol. 52, n° 1, 2019, pp. 57–72.

de la communication entre les services, y compris les services hors champ carcéral (ces derniers étant également en contact avec le public visé).

Collaborations et partenaires privilégiés

Une partie du réseau de partenaires avec lequel nous avons collaboré en 2021 :



Et bien d'autres encore !

Les partenaires privilégiés

CAPITI

Tout au long de l'année, l'équipe du réseau a pu compter sur une mobilisation forte du service, tant dans les projets mis en place que dans les réflexions et développement des lignes directrices du projet (puisque un représentant fait partie de notre Comité d'Accompagnement), ainsi que lors de l'événement organisé fin décembre à l'initiative du réseau.

Le Centre d'Accueil et de Traitement du Solbosch (le C.A.T.S.)

Le C.A.T.S. et L'Ambulatoire-Forest auquel le réseau R.A.J. s'adosse ont un lien de filiation puisque L'Ambulatoire-Forest émane des pratiques ancestrales du C.A.T.S. Outre un regard toujours avisé et soutenant de la Direction du C.A.T.S. sur la tenue administrative et financière de L'Ambulatoire-Forest, plusieurs membres du C.A.T.S. ont montré leur intérêt et de la motivation à travailler ensemble sur le projet de développement d'une communauté thérapeutique au sein d'un établissement pénitentiaire.

Le Centre de Guidance d'Ixelles (CGXL)

Le coordinateur du réseau R.A.J. a travaillé dans cette institution la moitié de l'année 2021 et entretient encore actuellement de bons contacts.

Sur le terrain, les deux équipes se rencontrent régulièrement dans le cadre du Delta.

Il y aurait l'intention de développer un axe de sensibilisation « continuité des soins, approche santé mentale » courant 2022 (via une capsule audiovisuelle ou autres) et où il sera proposé au CGXL de participer à son élaboration.

Perspectives 2022

Au regard de ce rapport d'activités, on se rend compte à quel point l'année fut importante puisqu'elle aura servi essentiellement à construire des fondations solides pour les années à venir. L'équilibre tout au long de l'année entre : le temps nécessaire pour concevoir les lignes directrices du projet et leur exécution, fut, il nous semble, réussi, alors que l'on tire le bilan des activités de l'année.

L'année 2022 sera donc une année de confirmation, où plusieurs projets vont prendre forme. La stabilité de l'équipe renforcera certainement ces nouvelles énergies. Et nous pourrons encore compter sur des acteurs externes de qualité pour nous aider à calibrer nos actions au plus proche des objectifs que nous voulons atteindre.

Notre projet de mise en réseau est un travail de longue haleine et l'un des enjeux est de s'y atteler tous les jours, sans brusquer les sensibilités et les pratiques des uns et des autres. Il faut réussir à ce que les envies d'inclusion du public justiciable puissent émaner des acteurs eux-mêmes.

Fait à Bruxelles, le 07 juillet 2022



Par l'équipe du réseau R.A.J. – Continuité dans la réinsertion

Céline ULMANN

Christophe HENRION

